

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 194

Artikel: Un cas exemplaire: le P-16
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016121>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1. Un cas exemplaire : le P-16

La mésaventure du « P-16 » montre clairement¹ comment l'influence conjuguée de milieux militaires et industriels peut conduire à la dilapidation de crédits publics importants. Pour le profit de qui ?

Après la guerre la fabrique d'avions et de véhicules l'Altenrhein (FFA) fut chargée par les autorités de développer un projet d'avion, et cela malgré le scepticisme des experts. Six ans plus tard, en 1952, ce projet aboutit au « P-16 ». Mais en 1957 la production en série n'est pas encore possible. Le Conseil national renonce au développement de la fabrique fédérale d'avions d'Emmen, sur une proposition de l'industriel Robert Bühler de Winterthur; et cela au profit du « P-16 ». La commission militaire est alors présidée par le conseiller national Th. Eisenring, conseiller juridique de la FFA. Après la chute du premier « P-16 », l'agence Farner inonde le pays d'articles de presse optimistes qui soutiennent la demande de la FFA de mettre en chantier quatre nouveaux prototypes. Il faut préciser que la FFA a déjà commencé la fabrication de ces prototypes six mois plus tôt, sans attendre l'acceptation des crédits par le Parlement...

Cependant, malgré les déclarations apaisantes des milieux militaires et de certains milieux économiques, les critiques contre le « P-16 » s'amplifient. Cet avion est déjà dépassé par le développement de l'aéronautique internationale. Certaines industries dont les intérêts sont opposés à cette entreprise, élèvent la voix. Ainsi, lors d'une séance de la commission militaire élargie qui se tient le 25 février 1958, on apprend que la maison Schindler s'oppose à la continuation de ce projet car les contributions fédérales (en douze ans, 60 à 75 millions de francs) versées pour le développement de cet avion ne servent en fait qu'à la réalisation d'une fabrique d'ascenseurs !

Walter Bringolf intervient dans le même sens au Parlement. Le conseiller national Furgler parle d'une lutte d'influence d'intérêts privés qui se déroule sur le terrain de la Défense nationale. Malgré les critiques croissantes, Robert Bühler, lié à l'entreprise Sulzer, se prononce devant le Conseil national en faveur de l'avion suisse (coût supplémentaire 34 millions) et décrit le « P-16 » comme étant l'un des meilleurs avions d'attaque au sol.

Déjà la menace du chômage

Pourtant dès 1952 l'Association suisse de l'aéronautique (ASIA) déclarait que notre pays n'avait

pas les moyens, ni financiers, ni techniques, de procéder au développement d'un avion. Après une intense campagne au cours de laquelle des représentants patronaux aussi bien que syndicaux brandissent la menace du chômage (déjà !), le Parlement approuve le passage à la production en série. Peu après c'est la chute du second « P-16 ». Dans la commission d'enquête qui est créée, nous retrouvons Robert Bühler. Le projet « P-16 » est alors brutalement enterré.

¹ La plupart des informations de ce dossier sont tirées d'une excellente étude de Beat Kappeler, « Wer profitiert von der Rüstung », parue dans la « National Zeitung » du 22 juillet 1972.

2. Les experts intéressés

Nous avons souvent parlé dans DP des commissions d'experts et du processus de décision pré-parlementaire qui tend à supprimer ses possibilités de choix au Parlement et le contrôle démocratique par le peuple. La part visible des liens entre l'industrie et l'armée, c'est dans les commissions consultatives du Département militaire qu'on peut les trouver (entre parenthèses, l'effectif total de la commission, puis le nom des membres dont la fonction ou la profession est significative).

Commission de l'armement

(8 membres)

Président : Professeur Ed. Amstutz
 Paul Dinichert, directeur du laboratoire suisse de recherches horlogères
 Armin Baltensweiler, direction générale de Swissair
 Gérard Bauer, président de la Fédération horlogère et de Interfood (Suchard-Tobler)
 Jakob Bauer, direction générale de Hassler SA, Berne
 Professeur Daenzler, Ecole polytechnique fédérale

Fritz König, directeur de l'Association suisse des ferblantiers-appareilleurs
 Emilio Kronauer, Sécheron (BBC)
 Franz Luterbacher, PDG de Brown Boveri (BBC)

Commission pour les avions militaires (8 membres)

Président : Professeur Ed. Amstutz
 Armin Baltensweiler, direction générale de Swissair
 Max Epprecht, directeur de Rieter, Winterthur
 Robert Lang, directeur général du Crédit suisse, conseil d'administration de Georg Fischer S.A.
 Paul Waldvogel, directeur général de Charmilles, Genève

Commission des télécommunications et de l'électronique militaires (14 membres)

Président : divisionnaire Ernst Honegger
 Jakob Bauer, direction générale de Hassler SA
 Arnold Braun, directeur de Siemens-Albis (contrôlé à 20 % par le Crédit Suisse par l'intermédiaire d'Electrowatt)
 Paul Folini, directeur de Philips Suisse
 Oskar Grob, directeur de Zellweger SA, Niederuster